



BARÈME DES PRESTATIONS

HONORAIRES DE VENTE

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Jusqu'à 100.000€	_____	10% - minimum forfaitaire de 5 000€ TTC
De 100 001€ à 300 000€	_____	7 %
De 300 001€ à 600 000€	_____	6 %
À partir de 600 001€	_____	5 %

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES DE LOCATION (charge locataire)

BAIL VIDE OU MEUBLÉ SOUMIS À LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail _____ 12€ TTC/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée _____ 3€ TTC/m²

BAIL SOUMIS AU CODE CIVIL (résidence secondaire et bail société)

Honoraires _____ 10% (12% TTC) du loyer annuel Hors Charges

HONORAIRES DE LOCATION (charge bailleur)

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée _____ 8% HT (9,60% TTC) du loyer annuel Charges Comprises